



Revalorisation de pension alimentaire suite à un mariage

Par **Loll**, le **01/02/2010** à **19:30**

Bonjour,
je me marie l'année prochaine avec un homme ayant un enfant d'une précédente union. Il verse tous les mois une pension alimentaire. Peut-on faire quelque chose (contrat de mariage) pour empêcher son ex compagne de demander une revalorisation de la pension? Mon compagnon aura un train de vie supérieure du à mon salaire (même si je gagne moins bien ma vie que lui) on m'a dit qu'elle serait en droit de demander une augmentation de la pension si on se marie.
Existe-t-il un moyen de me protéger de ce point de vue?

Par **Marion2**, le **01/02/2010** à **19:42**

Bonsoir,

Absolument pas.

Si la mère demande une revalorisation de la pension alimentaire, vos revenus seront également pris en compte, et c'est logique.

Cordialement.

Par **Loll**, le **01/02/2010** à **19:50**

Je ne vois pas trop pourquoi se serait "logique"...ce n'est pas à moi de payer pour un enfant que je n'ai pas fait!! Mais comme les mères ont tous les droits...
Merci quand même beaucoup pour le renseignement.

Par **Marion2**, le **01/02/2010** à **19:55**

Les revenus ont augmenté... c'est normal. L'inverse est valable pour la mère. Si elle se remarie ou se pacse, les revenus de son mari ou compagnon seront pris en compte également.

CDT